

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 8 Mars 2023 -

REÇU le

15 MARS 2023

À la SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 55 titulaires

Nombre de membres votants :

36



Nombre de membres présents :

34



Nombre de membres ayant donné procuration :

2

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 8 mars à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
Mme Laetitia MARTZ, Maire de DACHSTEIN
M. Gilbert ROTH, Maire de DORLSHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHÉIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LÈS-BAINS
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES
- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Nicolas WINLING, Maire de DAHLENHEIM
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. Pierre BURTIN, Adjoint au Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT

M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

MEMBRES REPRESENTES :

Mme Claire LIEBERT-PERRAT, ayant donné procuration à M. Gilbert ROTH
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, ayant donné procuration à M. Alain FERRY

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Antoine MONTENON, Coordinateur de la démarche Climat Air Energie

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Frédéric BIERRY, Président CEA
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Julien HAEGY, Maire de DUPPIGHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DÜTTLENHEIM
M. Laurent FURST, Maire de MOLSHEIM
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOU DAY
M. Nicolas BONEL, Maire de MUHLBACH-SUR-BRUCHE
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE - CONVENTION AVEC ALTER ALSACE ENERGIES

N° 2023-196-PETR

EXPOSE

Par suite du départ, en janvier 2023, de l'agent engagé par le PETR sur le poste de conseiller en énergie pour les collectivités du territoire, afin de poursuivre un accompagnement des collectivités sur le sujet de la rénovation énergétique des bâtiments, il est proposé d'externaliser cette mission.

Alter Alsace Energies est un organisme associatif créé en 1983 et spécialiste des questions de sobriété énergétique et d'énergies renouvelables, au service des collectivités et des citoyens. Cette structure a déjà accompagné 3 communes du territoire, et accompagne de très nombreuses collectivités en Région, notamment des PETR.

L'accompagnement d'Alter Alsace Energies auprès des collectivités se déroule en 3 étapes :

- L'étape 1 « sobriété » consiste en un travail autour des usages du bâtiment, la régulation des équipements et leur bonne utilisation pour avoir une réduction immédiate de la consommation énergétique.
- Une étape 2 « Efficacité » consiste en la planification de la rénovation énergétique du bâtiment.
- Une étape « Energie renouvelable » permet de détecter le potentiel du bâtiment pour la production d'énergie.

La proposition d'Alter Alsace Energies pour accompagner le PETR Bruche Mossig dans sa démarche de sobriété énergétique est la suivante :

- Mise à disposition d'un employé d'Alter Alsace à mi-temps pour le territoire du PETR. Cela correspond à 30 bâtiments suivis par an.
- Pour la première année, un travail spécifique ciblera la sobriété énergétique des bâtiments choisis (Etape 1).
- Le PETR a la charge de faire le premier lien entre la collectivité bénéficiaire d'un accompagnement et Alter Alsace Energie.
- Le tarif d'Alter Alsace Energie est de 900€ par bâtiment, soit 27 000€TTC par an.

Ces éléments sont précisés par convention.

Le COPIL Climat propose que le PETR finance intégralement le suivi d'un bâtiment par commune. Ce dispositif permet de toucher 30 communes la première année. La commune souhaitant par la suite continuer et élargir la démarche à d'autres bâtiments de son patrimoine, en portera la charge financière.

DECISION

LE COMITE SYNDICAL

VU Le Plan Climat Air Energie Territorial, adopté le 11 mai 2022;

CONSIDERANT l'importance de la problématique de la sobriété énergétique dans le contexte de crise énergétique et climatique ;

CONSIDERANT l'intérêt général à mobiliser toutes les communes dans l'effort de rénovation énergétique des bâtiments, dans un délai court ;

CONSIDERANT l'intérêt général à doter les collectivités du territoire de compétences pour les accompagner dans leurs efforts en matière de sobriété et de rénovation énergétique ;

CONSIDERANT le savoir faire et la capacité d'expertise de l'association Alter Alsace Energies ;

CONSIDERANT le soutien porté par l'ADEME et la Région Grand-Est à Alter Alsace Energie au travers du programme Climaxion pour la mise en place des missions de conseiller énergie climat au sein des territoires pour accompagner des communes dans la réduction des consommations d'énergie du patrimoine public et dans la détection du potentiel d'énergie renouvelable ;

VU la convention proposée par l'association Alter Alsace Energies ;

SUR PROPOSITION du COPIL Climat et de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

A l'unanimité

approuve

la proposition de partenariat avec Alter Alsace Energies ;

décide

de prendre en charge l'accompagnement par Alter Alsace Energie d'un bâtiment par commune ou EPCI du territoire du PETR Bruche Mossig, au coût de 900€/ bâtiment à raison d'un total de 30 bâtiments par an sur le territoire, correspondant à un engagement financier du PETR à hauteur de 27 000€TTC par an ;

charge

le Président de finaliser et de signer la convention de partenariat avec Alter Alsace Energies ;

charge

le Président de toutes les formalités et démarches y afférentes.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Daniel ACKER

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 15/03/2023

Publié le : 17/03/2023

